



L'an deux mille vingt et un le 25 du mois de mars, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle polyvalente à Nomeny à 18 heures 30 après convocation légale du 17 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - M. FAUCHEUR Dominique – Mme CLAUDE Claudyne - M. HOLZER Alain – M. PORTALEGRI Robert – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude- Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. FAGOT REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe
Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard- M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc – M. DIEDLER Franck - M. HENCK Dominique – M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude - M. MOUGINET Dominique – Mme HOLZHAMMER Sabine – M. MATHIEU Denis- M. CERUTTI Alain - Mme HUART Sonia

Procurations : M. LAPOINTE Denis à M. DIEDLER Franck – M. ORY Denis à Mme CHERY Chantal – M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MARANDE Carole à M. HENCK Dominique – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. MATHEY Dominique à Mme SCHEFFLER Véronique – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BAUDOUIN Cédric à M. VOINSON Philippe – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude

Excusé : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Excusés : 1

Votants : 52

Date d'affichage : le 31 mars 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

CT/PR

20/03/2021

FINANCES

Budget assainissement – prise en compte de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle que préalablement au vote du budget primitif, la Communauté de Communes ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, l'assemblée délibérante peut, en vertu de l'article L1312-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Il rappelle également que le vote du budget se fait par opérations.

Aussi, compte tenu des besoins avant le vote du budget primitif d'assainissement, Nicolas LE GUERNIGOU propose à l'assemblée délibérante, d'ouvrir les crédits suivants :

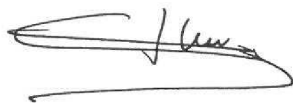
Opération 9027 – STEP AMEZULE BASSE

Dépense d'investissement – article 2188 : + 4 113.30 € HT (achat d'un spectrophotomètre : permet d'analyser différents paramètres de la qualité de l'eau)

Ces crédits supplémentaires seront repris au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Autorise** le Président à ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget primitif assainissement



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.03.31 09:47:40 +0200
Ref:20210331_091204_1-1-O
Signature numérique
le Président